

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 241

présenté par
Mme Panonacle

ARTICLE 9 BIS B

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« a la possibilité de »

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.